

Conditions générales pour les commandes en ligne

Valables dès le 15 février 2015

Les présentes conditions générales (CG) régissent les rapports avec la société Clear Channel Suisse SA, ci-après dénommée CC. Elles régissent les relations contractuelles entre l'annonceur (le client) et CC pour les mandats de publicité extérieure portant sur une période d'affichage d'une ou deux semaines, respectivement pour les mandats portant sur plusieurs périodes d'affichage d'une ou deux semaines. Elles font partie intégrante du contrat de location des surfaces publicitaires de CC. La version allemande fait foi.

1. Parties contractantes

Le partenaire contractuel de CC est le client, même si une agence agit au nom et pour le compte de ce dernier. Si le contrat est conclu par une agence, cette dernière répond de la bonne exécution du contrat par l'annonceur.

2. Processus de commande, forme et conclusion du contrat

Pour pouvoir passer une commande en ligne, le client doit créer un compte utilisateur sur le site internet de CC et fournir diverses informations sur son identité professionnelle. Il consent à ce que le site internet ne puisse être utilisé qu'à des fins professionnelles et déclare agir dans le cadre de son activité professionnelle. Après avoir créé un compte, le client peut accéder en tout temps à la rubrique «Mon compte» de la page d'accueil du site internet dans le but de vérifier l'historique de ses commandes et de mettre à jour les informations qu'il a fournies.

Pour passer commande directement à partir du site internet, le client se laisse guider dans le processus jusqu'à la confirmation de la commande.

Le contrat, y compris d'éventuelles dispositions annexes, est considéré comme valablement conclu et les présentes conditions générales sont réputées pleinement acceptées par le client si ce dernier, respectivement le représentant désigné pour la conclusion du contrat, ne conteste pas par écrit le contrat dans les 14 jours dès la date d'émission de la confirmation de commande par CC. Les offres de CC sont dans tous les cas faites sans engagement.

CC se réserve le droit de se départir de la commande sans en indiquer le motif ou de subordonner son exécution à un paiement anticipé, ceci même si les commandes ont déjà été confirmées.

CC peut en particulier se départir de la totalité ou d'une partie des commandes signées lorsque la réalisation n'est pas possible pour des raisons (de) techniques (de construction), légales ou administratives, respectivement pour des questions d'autorisations ou parce que le bailleur des surfaces publicitaires ne donne pas son accord. Mis à part les motifs de résiliation prévus contractuellement, CC se réserve le droit de se départir du contrat lorsque le client ne remplit pas ses obligations contractuelles ou si l'annonce présente, après examen par CC, des vices quant à son contenu ou d'un point de vue juridique. Dans ces cas, le client ne dispose d'aucune prétention envers CC et il est tenu de rembourser tous les frais encourus jusqu'à la résiliation du contrat.

Les illustrations, dimensions ou autres informations techniques n'engagent CC que s'il en a été explicitement convenu ainsi par écrit.

3. Contenu du contrat

Le contrat contient les points suivants: nom du client, liste des emplacements, début et durée du mandat, sujet de la publicité, prix d'affichage, tarification et prestations supplémentaires.

4. Prix d'affichage, coûts des prestations supplémentaires

Le prix d'affichage se fonde sur les listes de prix en vigueur et sur les documents de vente de CC. Tous les prix sont indiqués en francs suisses, taxe à la valeur ajoutée (TVA) en sus. Les coûts suivants sont facturés en plus du prix d'affichage applicable: droits de timbres éventuels; émoluments cantonaux; autorisations de police; frais d'expédition et de transport; dédouanement du matériel publicitaire livré de l'étranger; frais occasionnés par l'obligation éventuelle de masquage après la fin de la période d'affichage; assemblage du matériel publicitaire en plusieurs éléments; pose de bandeaux, masquage ou changement de surfaces publicitaires, etc.; frais supplémentaires dus à une livraison tardive; montage et démontage de surfaces spéciales; frais de remise en état, etc.; majorés de la taxe à la valeur ajoutée respective.

5. Validité des prix, des listes de prix ou des confirmations de commandes

Un ajustement des prix est possible à tout moment. Les taxes ou les redevances publiques pour les annonces publicitaires pendant la durée du contrat sont à la charge du client.

6. Modification de la commande ou de la livraison

CC se réserve le droit d'avancer ou de retarder le début de l'affichage jusqu'à une semaine, pour des raisons techniques. Elle remplacera d'office par d'autres emplacements appropriés, ceux dont l'efficacité est diminuée, momentanément ou en permanence, ou qui ne sont pas disponibles pour d'autres raisons. À défaut d'emplacements de rechange, le client reçoit

une note de crédit correspondante. Les modifications mentionnées dans le présent paragraphe n'autorisent pas le client à revendiquer des dommages et intérêts ou à suspendre la commande. CC peut laisser en place le matériel publicitaire au-delà du terme de la période d'affichage.

7. Changement de sujet exceptionnel

Les changements de sujet aux dates fixées sont inclus dans le prix d'affichage. Des changements de sujet supplémentaires pendant la période d'affichage convenue sont effectués selon les possibilités et facturés selon les frais encourus.

8. Formats, quantité et qualité du matériel publicitaire

CC accepte, outre les formats standard en Suisse, des formats spéciaux, pour autant que les supports publicitaires correspondants soient disponibles.

Le client fournit la quantité de matériel publicitaire nécessaire pour les surfaces commandées, plus une quantité de 20% au minimum pour le remplacement du matériel détérioré et les déplacements indispensables (cas spéciaux selon confirmation de commande). Si ce supplément ne suffit pas, le client fournira, à la demande de CC, la quantité de matériel additionnel désirée, à moins que le premier renonce au remplacement. Le client ne peut pas invoquer de prétentions en dommages et intérêts pour du matériel publicitaire manquant ou détérioré. La qualité du matériel publicitaire doit répondre aux spécifications en vigueur de CC (voir www.clearchannel.ch). La législation fédérale interdit l'utilisation d'encres lumineuses, fluorescentes, l'impression en or, en argent ou en d'autres couleurs métallisées. Dans certains cantons, les publicités ne contenant que du texte et qui sont imprimées exclusivement en noir et blanc sont interdites. CC décline toute responsabilité pour les défauts dus à une qualité insuffisante du matériel publicitaire livré.

9. Livraison du matériel publicitaire

Le matériel publicitaire (y compris le supplément) doit être livré au plus tard 14 jours avant le début de l'affichage, franco domicile, à l'adresse de livraison figurant sur la confirmation de commande. Le client est responsable de toutes les conséquences éventuelles d'une livraison tardive (voir chiffre 4). Si l'affichage ne peut pas être réalisé en raison d'une livraison tardive du matériel publicitaire, la totalité des coûts de l'affichage est facturée au client.

10. Responsabilité du matériel publicitaire laissé en dépôt

CC n'assume aucune responsabilité pour le matériel publicitaire en dépôt chez lui ou chez ses mandataires. À la fin de l'affichage, CC peut éliminer librement le matériel publicitaire restant qui n'a pas été expressément réclamé en retour.

11. Responsabilité pour la forme et le contenu des sujets

Le client est seul responsable de la forme et de la légalité du contenu des sujets de ses publicités ainsi que du respect de toutes les prescriptions applicables. Même si les autorités interdisent l'affichage ou prescrivent un masquage après coup, le client est tenu de payer le prix intégral convenu. En outre, il supporte les frais occasionnés par le masquage ou le changement de matériel publicitaire (voir chiffre 4).

12. Statistiques publicitaires

À la fin d'une campagne de publicité extérieure, CC fournit les informations nécessaires à un ou plusieurs instituts spécialisés pour établir les statistiques publicitaires d'usage dans la branche. Le client peut se procurer ces statistiques auprès de ces instituts.

13. Contestations

Les contestations relatives à l'exécution non conforme d'un affichage doivent être communiquées immédiatement par écrit à CC. Aucune plainte n'est admise une fois la campagne d'affichage terminée.

14. Conditions d'annulation

Les conditions d'annulation applicables sont les suivantes:

- jusqu'à 17 semaines avant le début de l'affichage, en cas d'annulations répétées: 5% du montant de la facture
- entre 16 et 9 semaines avant le début de l'affichage: 10% du montant de la facture
- entre 8 et 7 semaines avant le début de l'affichage: 50% du montant de la facture
- 6 semaines ou moins avant le début de l'affichage: 100% du montant de la facture

Les annulations partielles et reports à des périodes ultérieures sont assimilés à des annulations. Les emplacements annuels doivent être résiliés par écrit 3 mois avant l'échéance. Dans le cas contraire, ils se prolongent automatiquement pour une durée d'une année.

15. Garantie/responsabilité

CC garantit l'exécution de l'affichage conformément au contrat stipulé. Sont exclus de cette garantie, les vices et défauts dont CC n'est pas responsable, notamment en cas de force majeure, d'intempéries et autres phénomènes environnementaux, de

dommages et dégâts imputables à des tiers. CC décline expressément toute responsabilité ainsi que celle de ses auxiliaires pour les dommages indirects (tels que pertes de revenus, débours, manque à gagner, économies non réalisées, surcoûts, etc.).

16. Conditions de paiement

Les commandes passées en ligne sur le site internet de CC peuvent être réglées par 1) paiement par carte de crédit: la carte est débitée au moment de la commande ou 2) paiement par virement bancaire: le virement doit être effectué avant la fin du jour ouvrable qui suit la date de la commande, en faveur du compte et dans la monnaie indiqués sur le site internet au moment de la commande. A défaut, CC se réserve d'annuler automatiquement la commande sans le notifier au client.

La facture est transmise au client par courrier postal dans les dix jours ouvrables qui suivent la date de la commande.

17. Transactions sécurisées

Afin de protéger les données personnelles et bancaires des utilisateurs, toutes les transactions effectuées sur le site internet sont sécurisées (cryptage SSL) et traitées par le partenaire de paiement de CC. Les données ne transitent pas par le site internet et seuls ont accès à ces informations le partenaire de paiement de CC et les tiers impliqués dans le processus de commande et de paiement par carte bancaire ou par virement bancaire.

18. Protection des données

Le client consent à ce que les données résultant de la relation commerciale en cours soient traitées par la société Clear Channel aux USA, afin d'assurer un traitement efficace des données au sein du groupe Clear Channel. Les Etats-Unis ne connaissent pas de droit de la protection des données équivalent à celui de la Suisse. Une protection des données appropriée est toutefois garantie par le biais de la convention de protection des données avec la société Clear Channel aux USA.

19. Confidentialité

Les parties contractantes s'engagent à traiter de manière confidentielle toutes les informations qui ne sont pas d'accès général ou qui ne sont pas publiques pendant la durée du contrat et au-delà de ce dernier.

20. Accords particuliers

Les accords dérogeant aux présentes CG ne sont valables que si CC les a confirmés par écrit.

21. Droit applicable et for juridique

Toutes les relations juridiques entre le client et CC sont soumises au droit suisse. Le for juridique est à Zoug. CC est toutefois autorisé à intenter une action contre le client devant son tribunal compétent ou devant tout autre tribunal compétent.

22. Dispositions finales

Les présentes CG remplacent toutes les versions précédentes. CC se réserve le droit de modifier à tout instant les présentes CG.